

**FAVO - FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT DE LA HAUTE VALLÉE DE L'ORGE**
Association régie par la loi du 1er juillet 1901;
déclarée à la Sous-Préfecture d'Étampes le 24 novembre 1974;
publiée au Journal Officiel du 20-12-1974 ;
agrée par arrêté du Préfet de l'Essonne n° 2012-DDT-SE 633 du 27 décembre 2012
Adhérente à Essonne Nature Environnement
siège : Hôtel de Ville, 91530 Saint-Chéron
adresse de correspondance : 23 rue de Chartres 91410 Dourdan

Site : www.favo.fr courriel : courrier@favo.fr

ASSEMBLEE GENERALE DU 8 MARS 2014 RAPPORT D'ACTIVITES 2013

Le présent rapport a pour objet de vous informer de l'activité de notre fédération : conseil d'administration et bureau.

Le conseil d'administration conformément à l'article 6 de ses statuts se réunit au moins tous les 6 mois. La dernière réunion du conseil d'administration a eu lieu le 26 octobre 2013, l'assemblée générale s'était déroulée le 30 mars 2013 et suivait le conseil d'administration du 19 janvier 2013.

D'autres réunions du bureau ou élargi se sont déroulées au cours de l'année pour discuter de dossiers précis plus techniques.

Les administrateurs sont régulièrement informés sur les sujets intéressants notre fédération notamment par internet. C'est une masse d'informations qui arrive et qui provient en général de Essonne Nature Environnement qui fédère un grand nombre d'associations dans le département et dans laquelle la FAVO est adhérente. Deux administrateurs de la FAVO sont d'ailleurs administrateurs de ENE.

RAPPORT MORAL

La FAVO fédère 6 associations locales adhérentes et a obtenu le renouvellement de son agrément le 27 décembre 2012 notifié début 2013.

Fondation du bénévolat

Nous avons payé notre cotisation assurance pour 2014. Encore une fois seraient assurés, non seulement les administrateurs de la FAVO mais aussi les dirigeants de droit et de fait des associations adhérentes qui sont membres de notre fédération de par ses statuts.

Relations avec les autres associations de protection de l'environnement

Essonne Nature Environnement.

La FAVO est adhérente depuis sa création et par la présence de deux administrateurs de notre fédération également administrateurs de ENE, nous sommes informés des problèmes d'environnement de tout le département et même de toute l'Ile de France par Ile de France Environnement.

L'UAP

Nos deux représentants participent assez régulièrement aux réunions. Nous espérons que les communes de notre communauté de communes (CCDH) pourront rejoindre le parc régional de la haute vallée de Chevreuse et actuellement Dourdan étant «ville porte ».

Relations avec les communes

En général, lorsque nous pouvons nous rendre disponibles, nous participons aux réunions à l'invitation des Maires. En tant qu'association agréée par le Préfet, nous demandons systématiquement dans notre secteur à être consultée lors des procédures d'urbanisme et parfois même ce sont les Maires qui demandent d'emblée à ce que nous soyons consultés.

Nous suivons les procédures d'urbanisme du début à la fin. Nous donnons notre avis comme personne consultée. Nous vérifions la régularité de la procédure, nous rencontrons non seulement les élus mais aussi les commissaires enquêteurs et si nécessaire nous mettons des observations sur les registres d'enquêtes publiques. Nous assumons actuellement plusieurs procédures en cours sur plusieurs communes et concernant Sermaise rien n'a évolué depuis plusieurs années.

Roinville sous Dourdan

Le 27 mai 2013, la commune de Roinville demandait à la FAVO, un avis comme personne consultée. Nous l'avons adressé le 12 août 2013. Il semblerait qu'il existe divers problèmes avec les services de l'Etat d'autant que le précédent document d'urbanisme a été annulé par le conseil d'Etat.

Les Granges le Roi

L'enquête publique sur la révision simplifiée du PLU concernant l'Abbaye de l'Ouye s'est déroulée entre le 4 novembre et le 6 décembre 2013. Bien avant nous nous sommes manifestés à différents niveaux sur ce dossier par exemple lors d'une rencontre voulue par le Maire et le président de la communauté de communes et également avec les personnes publiques et c'est Michel Launay président de l'association locale qui représentait la FAVO. Le président de la FAVO et Michel Launay ont également rencontré le commissaire enquêteur pour lui faire part de nos observations en particulier sur le projet architectural. Pour être complet à ce stade, la

commune nous a adressé en janvier 2014 un tableau avec les demandes des personnes publiques associées et consultées avec les réponses de la municipalité. Nous suivrons la procédure et notamment l'approbation de la procédure de révision simplifiée probablement pour les prochains mois.

Dourdan : 2 procédures en cours

AVAP

Nous avons suivi toute la procédure, donné un avis, rencontré la commissaire enquêteur etc....

La municipalité nous a adressé le rapport du commissaire enquêteur et nous attendons de connaître les modifications apportées avant approbation au conseil municipal.

Nous avons adressé l'avis de la FAVO le 16 août 2013

Révision du plan local d'urbanisme

Nous avons participé à toutes les réunions dites de concertation. Nous avons donné notre avis le 24 mai 2013. Nous avons rencontré aussi le commissaire enquêteur qui nous a d'ailleurs suivi sur plusieurs points dans son rapport.

Le PLU révisé a été approuvé le 22 novembre 2013 par 14 voix pour, 14 voix contre, 1 abstention la voix du Maire étant prépondérante. Nous sommes intervenus auprès du contrôle de légalité le 27 novembre 2013 et nous avons adressé un recours hiérarchique au Préfet de l'Essonne le 24 janvier 2014. A cet égard, le conseil d'administration a autorisé son président à exercer un recours. A suivre.

Pollutions et plaintes pénales

Sur les différentes plaintes en cours, nous avons peu de nouvelles sauf sur deux.

Pollution Breux Jouy

Le président de la FAVO a été convoqué le 21 octobre 2013 pour confirmer la plainte et ce à la gendarmerie de St Chéron. La plainte sera probablement classée sans suite car les victimes et notamment le Sibso ont été dédommagés par l'assurance et quant à nous, nous n'avons pas de préjudice matériel car il s'agit d'une plainte de principe.

Contamination de la Prédecelle entre Limours et Vaugrigneuse

Là aussi nous avons déposé plainte entre les mains du procureur de Evry le 29 avril 2013 avec ENE et Vivre à Forges. A la demande du parquet en décembre 2013 nous avons été entendus par les gendarmes de Limours le 10 janvier 2014. En réalité le parquet a ouvert une enquête préliminaire.

40^{ème} anniversaire de ENE

Au cours de l'année 2013 nous avons commencé à discuter de la manifestation qui sera organisée par la FAVO sous couvert de ENE le 8 mars 2014 entre 10 H et 12 H

à la suite de notre assemblée générale ordinaire. Le lieu est la Grange à Sermaise et le sujet la pollution Gerber et les sites sévésos à la Rachée à St Chéron. Nous avons élargi cette réunion d'information non seulement aux membres des associations adhérentes mais aussi à la population locale qui doit être informée.

Conclusion

Nous terminerons l'exercice 2013 en soulignant que les administrateurs de la FAVO participent à de nombreuses réunions au-delà de la FAVO et il faudrait insister sur la difficulté de renouveler les équipes le bénévolat ayant ses limites.

Je voudrais remercier tous les administrateurs qui se rendent disponibles malgré leurs occupations professionnelles ou non. Nous travaillons tous pour une bonne cause et c'est cela qui nous motive.

Le président

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line on the left, a horizontal line extending to the right, and a series of loops and a final upward stroke on the right side.

Marc Korenbajzer

**FAVO - FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT DE LA HAUTE VALLÉE DE L'ORGE**
Association régie par la loi du 1er juillet 1901;
déclarée à la Sous-Préfecture d'Étampes le 24 novembre 1974;
publiée au Journal Officiel du 20-12-1974 ;
agrée par arrêté du Préfet de l'Essonne n° 2012-DDT-SE 633 du 27 décembre 2012
Adhérente à Essonne Nature Environnement
siège : Hôtel de Ville, 91530 Saint-Chéron
adresse de correspondance : 23 rue de Chartres 91410 Dourdan

Site : www.favo.fr courriel : courrier@favo.fr

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FAVO DU 4 AVRIL 2015

Conformément aux statuts de la FAVO, les administrateurs de la FAVO ont été convoqués début mars 2015 avec l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire accompagné du rapport d'activités 2014. Le rapport financier 2014 avait été déjà adressé par le trésorier aux administrateurs.

Au début de la séance la feuille d'émargement des présents et représentés a été remplie.

Puis les administrateurs ont débattu des différents points à l'ordre du jour. Pour le rapport d'activités il a été décidé d'ajouter au compte rendu un point sur les délégations de la FAVO. En remplacement de Gildas Le Calvez à la Clef – Orge-Yvette , a été nommée titulaire Nicole Marreau et pour le Sibso titulaire Rosa Lestienne et suppléante Nicole Marreau.

Au CSS Gerber, les services de l'Etat ont accepté que Jean Paul Gabireau représente la FAVO à coté des représentants du Cane et de Sermaise Environnement associations adhérentes.

Pour mémoire le conseil d'administration de la FAVO s'est réuni formellement 3 fois en 2014 le 8 mars 2014, le 7 juin 2014 et le 6 décembre 2014 plus des bureaux élargis notamment pour préparer le 40^{ème} anniversaire de notre fédération.

Le rapport d'activités 2014 a été approuvé à l'unanimité.

Concernant le rapport financier il a également été approuvé à l'unanimité pour l'année 2014.

Renouvellement du conseil d'administration

Pour les administrateurs rééligibles ont été réélus les administrateurs suivants :

Marc Korenbajzer, Michel Launay, Françoise Mure, Carole Quemener

FAVO - FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT DE LA HAUTE VALLÉE DE L'ORGE
Association régie par la loi du 1er juillet 1901;
déclarée à la Sous-Préfecture d'Étampes le 24 novembre 1974;
publiée au Journal Officiel du 20-12-1974 ;
agrée par arrêté du Préfet de l'Essonne n° 2012-DDT-SE 633 du 27 décembre 2012
Adhérente à Essonne Nature Environnement
siège : Hôtel de Ville, 91530 Saint-Chéron
adresse de correspondance : 23 rue de Chartres 91410 Dourdan

Site : www.favo.fr courriel : courrier@favo.fr

BUREAU REELU DE LA FAVO LE 4 avril 2015

Korenbaizer Marc 23 rue de Chartres 91410 Dourdan, huissier de justice, nationalité française, Président

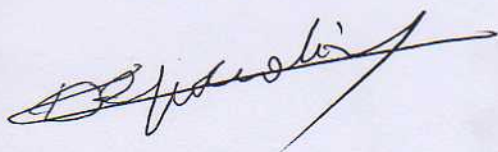
Depardieu Roland, 160 rue d'Angerville 91410 Les Granges le Roi, retraité, nationalité française, Vice Président

Gabireau Jean Paul, 18 rue de la Grosse Haie, 91530 Sermaise sous Dourdan, retraité, nationalité française, Trésorier

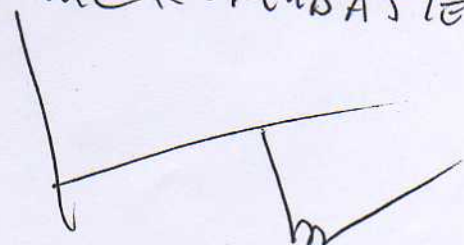
Gillard Patricia, 8 rue du Coteau Nord 91530 St Chéron, gérante de société, nationalité française, Secrétaire

Le Vice-Président

Roland DEPARDIEU



Le Président
Marc KORENBATZEN



Pour les administrateurs éligibles ont été élus les administrateurs suivants :

Jean Claude Desile, Jean Pierre Lemercier, Rosa Lestienne, Nicole Marreau, Jean Paul Radix et M. Ravet.

Election du bureau

Il a été procédé à l'élection des membres du bureau poste par poste et à chaque fois il était demandé s'il existait d'autres candidats que les sortants.

Ont été élus :

Président : Marc Korenbajzer à l'unanimité par les présents et représentés

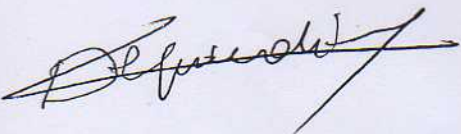
Vice-président : Roland Depardieu à l'unanimité par les présents et représentés

Trésorier : Jean Paul Gabireau à l'unanimité des présents et représentés

Secrétaire : Patricia Gillard à l'unanimité des présents et représentés

Pour finir la réunion statutaire, il a été confirmé la date de la prochaine réunion du conseil d'administration qui aura lieu le samedi 6 juin 2015 à 9 H aux Granges le Roi. Elle sera suivie à 10 H d'une formation ouverte aux autres membres des associations adhérentes sur « le plan local d'urbanisme (PLU), comment ça marche ? » Par Jean Pierre Moulin président de Essonne Nature Environnement spécialiste, et auteur de plusieurs ouvrages sur la question.

Le vice Président
Roland DEPARDIEU



Le Président



Marc Korenbajzer

**FAVO - FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT DE LA HAUTE VALLÉE DE L'ORGE**
Association régie par la loi du 1er juillet 1901;
déclarée à la Sous-Préfecture d'Étampes le 24 novembre 1974;
publiée au Journal Officiel du 20-12-1974 ;
agrée par arrêté du Préfet de l'Essonne n° 2012-DDT-SE 633 du 27 décembre 2012
Adhérente à Essonne Nature Environnement
siège : Hôtel de Ville, 91530 Saint-Chéron
adresse de correspondance : 23 rue de Chartres 91410 Dourdan

Site : www.favo.fr courriel : courrier@favo.fr

RAPPORT D'ACTIVITES EXERCICE 2015

Le présent rapport a pour objet de vous informer de l'activité de notre fédération : conseil d'administration et bureau.

Le conseil d'administration conformément à l'article 6 de ses statuts se réunit au moins tous les 6 mois. Il s'est réuni le 17 janvier 2015, le 20 février 2015, le 4 avril 2015 en AG, le 6 juin 2015 et le 5 décembre 2015.

Les administrateurs sont régulièrement informés des sujets intéressant notre fédération notamment par internet. La FAVO est également adhérente à Essonne Nature Environnement et deux de ses dirigeants sont administrateurs de ENE.

RAPPORT MORAL

La FAVO fédère aujourd'hui 6 associations locales adhérentes.

Fondation du bénévolat

Un changement est intervenu par rapport à l'assurance qui était intégrée dans la cotisation de la fondation. Nous avons découvert que cette organisation pour des raisons notamment financières avait choisi un prestataire extérieur et chaque association étant libre d'adhérer pour un montant sensiblement réduit avec apparemment les mêmes prestations. Après quelques difficultés, nous avons pu souscrire et signer un nouveau contrat avec Axa France IARD à Colombes.

L'UAP

Nous avons des représentants qui assistent normalement aux réunions.

PNR de la haute vallée de Chevreuse. Actuellement, la plupart des communes de notre bassin de vie n'ont pas à notre connaissance manifesté la volonté de se rapprocher du parc. Seule Dourdan ville porte pourrait aller au-delà et demander une

rapprocher du parc. Seule Dourdan ville porte pourrait aller au-delà et demander une adhésion partielle comme Rambouillet qui couvrirait pour l'essentiel la partie naturelle de la commune : bois, champs etc... On peut espérer une avancée pour cette commune ce qui pourrait avoir un effet dynamique sur les autres communes.

Plans locaux d'urbanisme

L'année 2014 jusque 2015 a vu 9 des communes de notre bassin de vie lancer une procédure soit de création soit de révision de leur PLU. Une commune Richarville avait déjà approuvé avant 2014 son PLU et une n'a pas encore lancé sa procédure Corbreuse.

Nous avons demandé à être consultés sur les 9 communes et nous avons désigné en général des délégués de nos associations adhérentes locales pour représenter la FAVO. Actuellement à notre connaissance aucune de ces communes n'a encore fait voter son PADD. Malgré tout, en 2015, beaucoup de nos délégués ont participé à des réunions soit dans les commissions avec les services de l'Etat soit à des réunions publiques notamment sur le diagnostique des PLU. Les procédures devraient s'accélérer en 2016.

Pollutions

Contamination de la Prédecelle entre Limours et Vaugrigneuse

La procédure devant le tribunal administratif suit son cours et des réunions ont été organisées entre les services de l'Etat, le syndicat et les associations demanderesses pour trouver un terrain d'entente et pour le moment sans résultat.

Plainte pollution, déchets sauvages aux Granges le Roi

Le tribunal correctionnel d'Evry a rendu un jugement en mars 2015. Le prévenu Mr Ruot a été condamné sur le plan civil à payer à la FAVO 800 euros ; Sur l'action publique, il bénéficiait d'un précédent sursis à hauteur de 2 mois d'emprisonnement Qui a été révoqué. Le prévenu s'étant rendu insolvable ce sera très difficile de récupérer quoi que ce soit.

Pollution à Beurepaire, Dourdan

Un défrichement sauvage et sévère nous a été signalé courant juillet 2015 et nous sommes intervenus y compris notre président d'honneur auprès de la Maire et de la DDT et cette dernière devait procéder à une nouvelle expertise.

Autre pollution de l'Orge à St Martin de Bréthencourt

Nous avons déposé plainte le 9 septembre 2015 à la gendarmerie d'Ablis suite à un déversement volontaire de produits polluants au niveau des sources de l'Orge.

Plus généralement, nous avons participé à de nombreuses réunions que ce soit nos représentants à la Clé, au Sibso, à ENE, sur l'Orge etc... Nous étions par exemple présents à la réunion organisée par le SNPN le 10 octobre 2015 sur les zones

humides. Intervention aussi de la FAVO auprès du conseil régional le 25 février 2015 sur la clôture SNCF entre Sermaise et St Chéron.

J'allais oublier le 40^{ème} anniversaire de la FAVO en avril 2015 qui fut un évènement avec un certain retentissement au-delà de notre bassin de vie. Il fut suivi d'une grande exposition pendant environ 15 jours à St Chéron dans le musée qui montra les actions de la FAVO et des associations adhérentes durant 40 ans.

Il n'est pas possible d'énumérer toutes les actions et je m'en excuse et avec le bureau je voudrais remercier tous les administrateurs de la FAVO pour leur dévouement et en particulier notre secrétaire Patricia Gillard qui nous a transmis beaucoup d'informations utiles.

Souhaitons que la FAVO puisse continuer avec les associations adhérentes à œuvrer pour la protection de l'environnement.

Bonne année 2016 à tous, à vos adhérents et à vos familles.

Le Président.

Marc Korenbajzer

**FAVO - FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT DE LA HAUTE VALLÉE DE L'ORGE**
Association régie par la loi du 1er juillet 1901;
déclarée à la Sous-Préfecture d'Étampes le 24 novembre 1974;
publiée au Journal Officiel du 20-12-1974 ;
agrée par arrêté du Préfet de l'Essonne n° 2012-DDT-SE 633 du 27 décembre 2012

Adhérente à Essonne Nature Environnement
siège : Hôtel de Ville, 91530 Saint-Chéron

adresse de correspondance : 23 rue de Chartres 91410 Dourdan

Site : www.favo.fr courriel : courrier@favo.fr

CR assemblée générale du 20.02.2016 - Maison des associations 91530 Saint-Chéron

10 h Présentation par Marc Korenbajzer Président du rapport d'activités 2015 , approuvé à l'unanimité.

Présentation par M. Jean- Paul Gabireau du rapport financier , approuvé à l'unanimité.

Information faite par le président du changement d'assurance pour la l'ensemble des administrateurs de la FAVO et des administrateurs des associations adhérentes et pour un coût inférieur 98 euros au lieu de 130 euros.

Candidature d'adhésion de l' association « Vivre au Val » en la personne de Mme Danielle ALBERT. Adhésion acceptée à l'unanimité (1 vote par association conformément aux statuts)

En raison de la démission de Mme GILLARD Patricia en qualité de Présidente du CANE et membre du bureau, Monsieur GRUDÉ nouveau Président du CANE est donc élu de fait comme nouvel administrateur de la FAVO.

Renouvellement au sein du conseil d'administration :

M. GABIREAU Jean Paul – Réélu à l'unanimité

M. CHEVALIER Franck - Réélu à l'unanimité

M. POUSSIER Gérard Celui-ci représentant de l'association de Roinville n'ayant pas assisté depuis au moins 2 ou 3 ans à nos réunions, ni répondu à aucun de nos courriels et en l'absence de règlement de nos cotisations , le Conseil d'administration décide donc d'informer l' association de Roinville de l'exclusion de celle-ci au sein de la FAVO conformément aux statuts en vigueur.

M. le Président est chargé d'envoyer un courrier en recommandé à cette association.

Mme GILLARD Patricia – démissionnaire et remplacée par M. Grudé Fabrice

Election du Bureau :

Président : Marc KORENBAJZER - réélu à l'unanimité

Vice-Président : Roland DEPARDIEU - Réélu à l'unanimité

Secrétaire : Françoise MURE – élue à l'unanimité

Trésorier : Jean-Paul GABIREAU - Réélu à l'unanimité

MK

MFG

M. Serge BEDOS est chargé par le CA de prendre en charge la gestion du site Internet .

11 h Présentation par Mme Carole QUEMENER (représentante de l'A.R.B.R.E de Breux-Jouy, d'une vidéo sur le thème « Les Jardins familiaux et les pesticides »

Clôture de l'Assemblée Générale à 11h45

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a vertical stroke and a small flourish at the end.

Le Trésorier

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized initial 'A' or 'B' with a long horizontal stroke extending to the right.

**FAVO - FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT DE LA HAUTE VALLÉE DE L'ORGE**
Association régie par la loi du 1er juillet 1901;
déclarée à la Sous-Préfecture d'Étampes le 24 novembre 1974;
publiée au Journal Officiel du 20-12-1974 ;
agrée par arrêté du Préfet de l'Essonne n° 2012-DDT-SE 633 du 27 décembre 2012
Adhérente à Essonne Nature Environnement
siège : Hôtel de Ville, 91530 Saint-Chéron
adresse de correspondance : 23 rue de Chartres 91410 Dourdan

Site : www.favo.fr courriel : courrier@favo.fr

BUREAU REELU DE LA FAVO LE 20 FEVRIER 2016

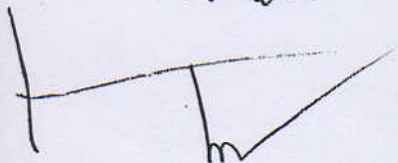
Korenбайzer Marc 23 rue de Chartres 91410 Dourdan, huissier de justice, nationalité française, Président

Depardieu Roland, 160 rue d'Angerville 91410 Les Granges le Roi, retraité, nationalité française, Vice Président

Gabireau Jean Paul, 18 rue de la Grosse Haie, 91530 Sermaise sous Dourdan, retraité, nationalité française, Trésorier

Mure Françoise, 15 route de Blancheface, 91530 Saint-chéron, retraitée, nationalité française, secrétaire

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. M.', written over a horizontal line.

Le Trésorier

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ESSONNE

Direction départementale des territoires

Service Environnement

Bureau de la Forêt, de la Chasse et des Milieux Naturels

affaire suivie par : Fabrice.PRUVOST
tél. : 01 60 76 32.12
courriel : ddt-se-bfcmn@essonne.gouv.fr

Évry, le 14 mars 2016

Le Directeur Départemental

à

Monsieur le Président,

J'accuse réception, par la présente, de votre courrier reçu le 9 mars 2016 me transmettant le compte rendu de l'assemblée générale de votre association qui s'est déroulée les 20 février 2016 ainsi que le rapport d'activités 2015 et financier annexés.

Je vous confirme que ces derniers documents sont conformes aux dispositions de l'article R.141-5 du code de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le chef du Bureau Chasse, Forêt et
Milieux Naturels



Fabrice PRUVOST

Monsieur Marc KORENBAJZER

Fédération des Associations de Protection de l'Environnement
de la Haute Vallée de l'Orge
23 rue de Chartres
91410 DOURDAN